

Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Hippique

Inscrit au RNCP sous le n° RNCP40797 jusqu'au 31/12/2030



Diplôme de niveau 4 (équivalent bac) donnant la Capacité Agricole (Pour bénéficier des aides nationales à l'installation (DJA) pour l'obtention de la bonification des aides PAC liées à l'installation)
Diplôme délivré par le Ministère de l'Agriculture

Public concerné nombre

Toute personne souhaitant développer ses compétences dans le domaine de la gestion d'entreprise équestre. Promotion de 8 à 12 apprenants

Prérequis Modalités et modalités d'accès

Prérequis :

- Stagiaire (formation continue) : être âgé(e) de 18 ans minimum
- Apprenti(e) : être âgé(e) de 16 ans minimum
- Galop 3 validé minimum
- Satisfaire aux tests de positionnements interne
- Envoi du dossier de candidature et entretien individuel avant le 15/09/2026 pour une entrée en formation le 5/10/2026

Modalités d'accès :

- Entretien individuel avec la responsable de formation

Présentation générale

Le responsable d'entreprise hippique dirige une entreprise du secteur des courses ou des sports loisirs et assure la gestion des activités quotidiennes. Le cœur du métier reste caractérisé par le lien du professionnel avec le cheval et sa capacité à gérer des relations de travail entre humains et équidés, grâce à un sens aigu de l'observation. Le responsable d'entreprise maîtrise les techniques d'entretien des équidés qu'il conduit, le plus souvent, à l'aide de véhicules automoteurs. Il s'assure de l'application des règles relatives au maintien du bien-être des équidés. Il assure un travail de valorisation des équidés et l'entretien des infrastructures. Il gère sa clientèle ou ses propriétaires dans un objectif de fidélisation. Gestionnaire d'entreprise et manager lorsqu'il emploie de la main d'œuvre salariée, le responsable d'entreprise hippique est un professionnel polyvalent qui doit savoir anticiper et s'adapter dans un contexte en rapide évolution.

Statuts possibles

- Apprenti
- Stagiaire de la formation professionnelle continue
- Contrat de professionnalisation
- Demandeur d'emploi
- Salariés

Objectifs

- Obtention du diplôme BPREH
- Piloter une entreprise hippique en vue d'une installation en agriculture ou d'un emploi qualifié au sein d'une structure équestre
- Obtenir la Capacité Professionnelle Agricole en vue d'une installation

Contenu de la formation

- UC1 : Se situer en tant que professionnel de la filière hippique
- UC2 : Assurer le fonctionnement courant et la définition des évolutions de l'entreprise hippique
- UC3 : Organiser le cadre de travail et de pratiques avec les équidés de l'entreprise hippique
- UC4 : Assurer la conduite technique de la cavalerie
- UC5 : Manipuler des équidés à pied
- UC6 : Assurer l'entretien et la maintenance des infrastructures et des équipements de l'entreprise hippique
- UCARE : - UC7A : Travailler des équidés éduqués, montés ou attelés
Ou : - UC7C : Promouvoir les activités de l'entreprise hippique

*UC : Unité Capitalisable

Modalités pédagogiques

Formation en alternance

- Contenus théoriques et pratiques à la MFR et en Centres Équestres partenaires
- A la MFR : locaux modernes et équipés numériquement au sein d'un château du XVème siècle.

Pour la formation technique et pédagogique, à disposition :

- Mise en situation professionnelle dans un centre équestre
- Manège et carrières
- Cavalerie de qualité
- PTV/CROSS
- Rond d'Havrincourt

Compétences Capacités professionnelles visées

Le responsable d'entreprise hippique dirige une entreprise du secteur des courses ou des sports loisirs et assure la gestion des activités quotidiennes. Le cœur du métier reste caractérisé par le lien du professionnel avec le cheval et sa capacité à gérer des relations de travail entre humains et équidés, grâce à un sens aigu de l'observation. Le responsable d'entreprise maîtrise les techniques d'entretien des équidés qu'il conduit, le plus souvent, à l'aide de véhicules automoteurs. Il s'assure de l'application des règles relatives au maintien du bien-être des équidés. Il assure un travail de valorisation des équidés et l'entretien des infrastructures. Il gère sa clientèle ou ses propriétaires dans un objectif de fidélisation. Gestionnaire d'entreprise et manager lorsqu'il emploie de la main d'œuvre salariée, le responsable d'entreprise hippique est un professionnel polyvalent qui doit savoir anticiper et s'adapter dans un contexte en rapide évolution

Durée et rythme de la formation

- Formation sur 9 mois
- 830 heures en centre de formation (MFR)
- 342 en entreprise
- Un plan individuel de formation est établi à l'issue des tests d'entrée et de positionnement, en fonction des parcours scolaire, professionnel, et des compétences acquises.

Dates

Promotion 2026-2027 : d'octobre 2026 à juin 2027.

Lieu(x)

- MFR de Thiviers - Château de la Filolie - 24800 THIVIERS (www.mfr-thiviers.fr)
- Cercle Hippique d'Antonne - Les Begoux - 24420 Antonne et Trigonant (<https://cheval-dordogne.fr/>)

Le centre équestre de mise en situation à choisir en fonction du lieu de résidence de l'apprenant. Une distance de 30 minutes maximum est conseillée.

Coût par participant

Le tarif de la formation complète est de 9130 €. En cas de formation partielle un tarif individuel sera établi. Dans tous les cas, un devis sera fourni.

- Pour les contrats d'apprentissage et de professionnalisation, ce coût est pris en charge par les opérateurs de compétences et l'apprenant perçoit une rémunération indexée sur le SMIC selon la grille nationale en vigueur :

https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/hl_6238/simulateur-alternant.

- Pour les stagiaires de la formation professionnelle continue et les demandeurs d'emploi un financement et une rémunération sont possibles dans le cadre du Plan Régional de Formation (Attention ! seulement 6 places disponibles par année) avec gratification mensuelle :

- 561.68 € pour les moins de 26 ans,

- 769.49 € pour les plus de 26 ans ou les moins de 26 ans justifiant de 6 mois d'activité salariée sur une période de 12 mois consécutifs ou 12 mois/24 mois.

- Pour les chefs d'entreprise, le VIVEA peut prendre en charge tout ou partie des frais de formation.
- Pour les salariés, se rapprocher de l'OPCO correspondant à sa profession + heures CPF mobilisables.

Hébergement et restauration

- Sur chaque site de formation, les apprenants ont à leur disposition pour le repas du midi, un espace chauffé avec point d'eau et micro-ondes.
- Hébergement et restauration à la M.F.R. : -> Coût 11 € la nuit -> 22 € la pension complète -> 5,50 € le repas pris seul
- Des aides sont possibles en fonction du statut de l'apprenant

Responsable de l'action, Contact

MAISON FAMILIALE RURALE du PERIGORD VERT / THIVIERS

tél : 06.50.90.19.99 ou 05.53.55.15.22 / e-mail : mfr.thiviers@mfr.asso.fr

Christelle Cuvillier, coordinatrice (christelle.cuvillier@mfr.asso.fr)

Formateurs, animateurs et intervenants

- Christelle Cuvillier, instructrice DESJEPS, ancienne cavalière internationale de CCE, licence STAPS, BFEE1
- Benoît Bouthier, enseignant BEES 1, cavalier PRO 2 CSO et Jeunes Chevaux
- Florence Bouthier, enseignante BEES 1
- Autres intervenants spécialisés (hunter, éthologie, spectacle, Pony Games...)

Suivi de l'action

- Un livret d'alternance permet le suivi quotidien du contenu de la formation.
- Deux visites d'entreprise d'alternance sont programmées durant la formation ainsi qu'autant de contacts téléphoniques que nécessaire.
- Un bilan individuel de mi-parcours est réalisé.

Évaluation de l'action - validation partielle / totale

Le référentiel d'évaluation présente les modalités et les critères retenus pour l'évaluation des capacités constitutives de chaque capacité globale – ou bloc de compétences – du référentiel de compétences. Les indicateurs relatifs à chacun des critères sont élaborés par le centre habilité pour la mise en œuvre de la certification. Le Brevet professionnel « Responsable d'entreprise hippique » est une certification organisée et délivrée en unités capitalisables (UC), spécifique à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage. Chaque UC correspond à une capacité globale du référentiel de compétences, soit à un bloc de compétences. Elle peut être obtenue indépendamment des autres. Les règles communes de l'évaluation des diplômes en UC du ministère chargé de l'agriculture sont définies dans la note de service DGER/SDPFE/2016-31 du 5/01/2016. A l'exception de la capacité C1, toutes les autres doivent faire l'objet d'une évaluation en situation professionnelle. L'évaluation de la capacité C1 peut se dérouler, selon les choix du centre de formation et sous réserve d'agrément par le jury régional, en situation professionnelle ou selon une autre modalité.

De plus, à chaque alternance un bilan de la période écoulée est réalisé collectivement, et chaque mois un bilan individuel des activités en entreprise est conduit. Tout est formalisé dans le classeur de suivi de formation et sur la plateforme numérique iENT.

Enfin, une évaluation à froid est envoyée à chaque élève et tuteur un mois après la fin de la formation.

Les jeunes diplômé(e)s sont suivis chaque année pendant cinq ans au niveau de leur activité professionnelle.

- **Validation totale / partielle** : Sont délivrés, sous le contrôle d'un jury, un diplôme (en cas de validation totale) ou des Unités Capitalisables (en cas de validation partielle).

Passerelles et débouchés possibles

L'emploi s'exerce au contact des équidés et de la clientèle.

Le mode d'organisation du travail est fonction de la taille et des activités de l'entreprise ; de ce fait l'activité peut s'exercer seul ou en équipe.

Dans toutes les situations de travail, le titulaire de l'emploi agit dans le respect des règles de sécurité, pour lui-même, pour les tiers, pour les équidés et dans le respect de la réglementation en vigueur. Les risques professionnels de blessure sont importants dans toutes les activités.

De plus, pour durer dans son activité, le titulaire de l'emploi prend en compte sa santé et celle des autres dans une démarche de prévention des risques professionnels. Certaines habilitations comme celle de Salarié Sauveteur Secouriste du Travail (SST) voire PSE1 (Premiers secours en équipe niveau 1) sont utiles à l'exercice du métier.

Les activités concernent un animal aux caractéristiques spécifiques. La connaissance, la compréhension du comportement et l'approche de l'animal dans des conditions de sécurité satisfaisantes requièrent une longue pratique et des compétences "d'Homme de cheval". Une alliance « Homme-cheval » est fondamentale pour mettre l'animal en confiance.

Les soins aux animaux, la maintenance des bâtiments, installations et matériel relèvent de l'activité quotidienne du titulaire de l'emploi. Les tâches se mécanisent facilitant ainsi, par exemple, les travaux de manutention de fourrage et de

paille, de curage des box...

Le titulaire de l'emploi est amené à travailler une majeure partie de son temps à l'extérieur, en toute saison. L'amplitude de travail est forte, la journée étant rythmée par les soins aux chevaux matin et soir et par l'activité de valorisation. Dans les activités de loisirs, l'accueil du public est essentiellement concentré le soir, sur les mercredis et les week-ends. Le chef d'entreprise, comme les salariés de ces entreprises, sont amenés à travailler les week-ends, les jours fériés et pendant les vacances scolaires, en fonction du calendrier des courses, des compétitions professionnelles ou amateurs et de la disponibilité des pratiquants amateurs.

Les activités sont conduites en relation avec différents partenaires, institutions ou interlocuteurs.

Les déplacements en France, voire à l'étranger, sont fréquents dans le cadre des courses et des compétitions sportives.

Évolutions possibles des diplômés dans et hors de l'emploi :

Beaucoup de responsables hippiques débutent leurs carrières comme salariés. A la suite d'une expérience professionnelle, le salarié peut devenir gérant, s'associer ou bien choisir de s'installer en tant que responsable d'entreprise hippique. S'il est salarié, le titulaire du diplôme peut évoluer de façon différente selon la structure et le secteur d'activité dans lequel il est employé.

En fonction du niveau de compétences développé mais aussi de son autonomie, il peut se voir confier davantage de responsabilités dans l'entreprise qui l'emploie ou dans une autre structure.

L'élévation du niveau de compétences peut se faire, notamment, via un Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole (ACSE) ou Productions animales par exemple.

Ces expériences et compétences peuvent être transférables dans un autre emploi de la filière hippique ou hors de la filière, avec ou sans formation complémentaire.

Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Hippique